

# REZÉ

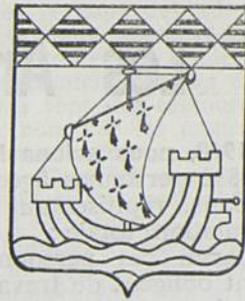
## INFORMATION

Janvier 1972

	Pages
— Le Mot du Maire . . . . .	1
— Le Budget Municipal : votre affaire . . . . .	1
— Les Anciens dans Rezé . . . . .	2
— Pour vous réunir . . . . .	2
— Rezé demain . . . . .	4
— Le Quai et la Chanson . . . . .	4
— Mamans, pour vous . . . . .	4
— Des loisirs pour les Jeunes . . . . .	5
— Demandeurs d'emploi, ceci vous intéresse . . . . .	5
— L'enseignement à Rezé . . . . .	6
— Le Sport . . . . .	7
— L'action culturelle à Rezé . . . . .	8
— A votre service : les permanences à Rezé . . . . .	8

OFFICE MUNICIPAL d'INFORMATION  
 Directeur-Gérant : A. PLANCHER  
 Directeur de la Publication : J. FLOCH

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 1972  
 Imprimerie H. Richet - Rezé



## bulletin trimestriel d'activité municipale et locale

### Le mot du Maire

*C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je vous présente, au nom de toute notre équipe, ce bulletin municipal d'information.*

*En ce début d'année, c'est l'occasion de vous offrir, au nom de mes collègues du Conseil Municipal et au mien propre, mes meilleurs vœux de santé, de prospérité, de joie, pour l'année 1972.*

*Le début de l'année, c'est aussi la période où se font les bilans. On se retourne un moment pour regarder l'année qui s'achève et l'on porte ses pensées vers celle qui s'ouvre, vers les perspectives d'avenir qui sont encore pleines d'inconnu.*

*L'année qui vient de s'écouler aura été pour nous l'affirmation de la confiance, d'une confortable majorité de Rezéennes et de Rezéens. Je demande aux autres de se joindre à nous. Une fois élue, une Municipalité est l'expression de la population toute entière et a besoin du concours de tous pour mener à bien son effort vers l'amélioration ou la création d'aménagements qui conditionnent notre vie de tous les jours et qui sont profitables à tous.*

*Rezé s'améliore chaque jour, personne de bonne foi ne peut le nier. Si l'on se reporte quinze ans en arrière, on peut mesurer le chemin parcouru, voir les structures mises en place et qui continuent de l'être. Notre Commune est aujourd'hui une des villes de Loire-Atlantique la mieux équipée, proportionnellement au nombre d'habitants.*

*Certes, il reste encore beaucoup à faire. Nous souffrons actuellement d'un manque d'emplois et de ressources, les deux sont liés. C'est dans la mesure où nous pourrions avoir des ressources nouvelles, sans augmenter d'une manière insupportable les impositions locales existantes, que nous pourrions améliorer, créer les structures dont la ville a encore bien besoin.*

*Nous mesurons pleinement notre mission. Les problèmes financiers dominent nos projets, qui restent pourtant grands. Il nous faudra me-*

suite page 3

### LE BUDGET MUNICIPAL : votre affaire

A la fin de chaque année, tout un chacun fait ses comptes, prévoit ses dépenses, additionne, soustrait, en un mot établit son BUDGET. La Municipalité, gestionnaire de la Ville et responsable de son avenir, prépare le sien, car le budget d'une Commune est le reflet de la politique menée par l'équipe municipale en place.

Dans un budget, Monsieur de la Palice dirait qu'il trouve deux grandes catégories : les dépenses et les recettes.

Le choix des dépenses est vaste, car il y a tellement de choses à réaliser, tellement d'améliorations à faire, tellement de réelles misères à soulager, tellement d'injustices sociales à essayer de réparer.

#### Les charges nouvelles

Il y a aussi les charges nouvelles que le Gouvernement met généreusement sur le dos des Communes, surtout en ce qui concerne les investissements, qui grèvent profondément les finances communales. On dira, nous le savons d'avance : « Ils se plaignent encore, jamais contents », mais pourtant les faits sont là, nous n'inventons rien : le VI<sup>e</sup> Plan prévoit, afin de poursuivre rapidement l'industrialisation de la France de faire

suite page 3

TAXIS RADIO "RAD ART"

73.90.90

à votre disposition

24 h. sur 24

TOUTES DISTANCES

6 taxis rezéens à votre service

## Les Anciens dans Rezé

En 1968, nous avions à Rezé :  
— 2 832 personnes âgées de plus de 60 ans, représentant 8,4 % de la population totale ;

— parmi ces personnes âgées, 456 sont obligées de travailler pour assurer leur subsistance.

La majorité des personnes âgées dispose de moins de 10 F par jour.

D'ici à 1981, on prévoit au plan national une augmentation de 10,6% des personnes à la retraite. Ceci pour montrer, s'il était encore nécessaire de le faire, l'actualité du problème des personnes âgées et l'urgence des solutions à proposer.

Il nous appartient d'améliorer la situation des personnes âgées, de leur créer un cadre de vie plus conforme à leurs besoins, et de faire disparaître la ségrégation qui existe encore entre les générations.

### Les réalisations rezéennes

Quelles sont les réalisations sur Rezé en faveur des personnes âgées ?

— 4 résidences — dont une réalisation municipale, la Résidence Mauperthuis — peuvent accueillir 285 personnes, leurs prix de pension variant de 19,05 à 23,50 F par jour ;

— le foyer-restaurant de La Carterie qui sert chaque jour (sauf le dimanche) un repas à 3,00 F. Un tarif spécial de 2,00 F est appliqué pour les personnes ne bénéficiant que du fonds national de solidarité. La Résidence Mauperthuis et la Résidence de la Houssais offrent tous les jours, aux personnes âgées des environs, un repas à 3,70 F (semaine) ou 4 F (dimanche) ;

— le Bureau d'aide sociale organise et subventionne, avec le concours de la Sécurité Sociale :

- l'aide à domicile aux personnes âgées qui permet, à ceux qui désirent habiter le plus longtemps possible leur propre foyer, d'être aidés dans leurs travaux quotidiens,
- l'allocation loyer,
- la distribution de secours en bons de pain, viande, charbon ;

- une aide importante permet aux Anciens de faire chaque année une excursion hors de notre cité ;
- à l'occasion du 14 juillet et des fêtes de fin d'année, la Municipalité et le Bureau d'aide sociale organisent des repas gratuits d'Anciens, auxquels participent sept à huit cents convives.

Oui, l'aide de la Municipalité est sincère, cependant elle n'est pas

suffisante, car ces réalisations, dont la Municipalité peut être fière, ne recouvrent pas tous les besoins des personnes âgées et, de plus, combien de cas restent encore ignorés ?

Plusieurs organisations sur Rezé s'occupent des personnes âgées, tant sur le plan matériel qu'au plan moral. L'Union des Vieux de France est la plus importante organisation s'occupant des Anciens à Rezé. Il a semblé primordial de coordonner les actions et de regrouper au sein d'une sous-commission spécialisée le B.A.S., la Caisse Régionale d'assurances maladie, les Associations de Vieux Travailleurs, les Maisons de retraite, les organismes ayant un but social...

Dans un premier temps, cette sous-commission est chargée de recueillir les informations, de recenser les besoins au niveau de la population, par la création et l'animation de Clubs de Quartiers.

Ces Clubs de Quartiers, permettant le frottement des couches jeunes avec les plus âgées, tendront à supprimer la ségrégation entre les générations et permettront aux personnes âgées d'exercer une activité sociale et de participer à la vie culturelle de la cité.

### Et demain...

Enrichie par ces informations, la sous-commission proposera à la Municipalité des initiatives précises et concrètes, répondant aux aspirations de la population.

Telles furent les conclusions de la Commission extra-municipale des affaires sociales, lors de la réunion du 16 septembre 1971. Le débat est ouvert...

Peut-être verra-t-on se développer et s'organiser :

- séances de cinéma-débat organisées dernièrement à la maison de Mauperthuis, bientôt au foyer de la Carterie ;
- l'aide à domicile aux personnes âgées ;
- les vacances d'Anciens ;
- séances de gymnastique rééducative ;
- les conseillères juridiques et sociales, etc...

### La digestion difficile d'un échec

Le député U.D.R. MACQUET, dans son bulletin «*Ma Circonscription*», attaque et calomnie régulièrement et systématiquement les partis de gauche constituant l'équipe municipale

## Pour vous réunir

La Ville de Rezé met à la disposition des Rézéens six salles municipales :

- Théâtre Municipal : 660 places.
- 1<sup>re</sup> salle, 40, rue Jean-Jaurès : 140 places.
- 2<sup>e</sup> salle, 4, rue V.-Fortun : 40 places.
- 3<sup>e</sup> salle, rue Fontaine-Launay : 40 places.
- 4<sup>e</sup> salle, Ragon : 50 places.
- 5<sup>e</sup> salle, Louis-Macé : 40 places.

Parmi les sociétés locales, 50 groupements divers, tels que :

- des amicales laïques,
- des associations familiales et sportives,
- des syndicats, des partis politiques,
- des sociétés comme la S.E.M.I., des promoteurs, des associations de copropriétaires,
- des fédérations de parents d'élèves, etc.

utilisent très régulièrement ces locaux.

Il est évident qu'étant donné le nombre restreint des salles et celui, croissant, des utilisateurs, il n'est pas possible à la Ville de Rezé d'attribuer exclusivement un local à une seule organisation.

Mais, bien que le planning d'utilisation de ces lieux publics soit souvent difficile à organiser, la Municipalité fait actuellement tout ce qui est en son pouvoir pour satisfaire au maximum les demandes. Elle étudie en outre le projet qui consisterait à mettre une salle à la disposition des habitants d'un quartier et aimerait connaître à ce sujet l'opinion des Rézéens.

### Votre BIBLIOTHÈQUE

Savez-vous que les horaires d'ouverture de la Bibliothèque Municipale ont été portés à 13 h ?

- le lundi, de 9 h à 12 h
  - le jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
  - le samedi, de 14 h à 17 h.
- Bibliothèque Municipale, Centre Social, Allée de Provence.

de Rezé. Son but est de diviser pour régner.

L'Union des partis de gauche à Rezé a permis de battre un groupe qui, sous couvert d'apolitisme, représentait les intérêts de la classe au pouvoir et des puissances d'argent. C'était en fait l'U.D.R., le parti de MM. MACQUET, RIVES-HENRYS, CHABAN-DELMAS et POMPIDOU.

L'accord local des Partis de gauche pour une gestion solide, moderne et démocratique, au service de la population laborieuse, est appliqué et sera mené à terme avec la collaboration de tous les Rézéens.

## Le mot du Maire

suite de la page 1

*surer, choisir, et, pourtant, nous ne pouvons admettre une stagnation; une ville comme la nôtre doit aller de l'avant, progresser. Nous sommes résolus à le faire avec opiniâtreté. Nous continuerons à demander, avec toujours plus d'insistance, aux députés qui font les lois, au Gouvernement, une refonte profonde des ressources communales, sans laquelle ne peut se faire aucune des réformes importantes prévues pour mettre en place des nouvelles structures régionales et communales.*

*Si cette réforme ne se faisait pas, nous serions conduits à augmenter massivement les impôts locaux, voire même à les doubler. C'est une solution que nous ne pouvons admettre. L'année nouvelle qui s'ouvre aujourd'hui devant nous sera l'année de décisions très importantes pour notre ville, pour son avenir.*

*Une loi, votée par le Parlement au mois de juillet dernier sur les fusions et regroupements de communes, fait que nous devons nous prononcer au mois de juillet prochain et choisir entre :*

- une fusion avec Nantes ou d'autres communes limitrophes,
- la création d'un district, ou un syndicat à vocations multiples,
- la création d'une Communauté urbaine.

*Nos habitudes de gestion communale en seront bouleversées. Cela mérite de notre part une étude et un mûrissement très poussé des questions qui nous seront posées avant de prendre une décision qui nous concerne tous.*

*En tout état de cause, nous aurons l'occasion, dans les mois qui viennent, de vous entretenir de cette très importante question.*

*C'est pourtant avec confiance que j'envisage l'avenir, qui doit être basé sur une solidarité humaine toujours plus grande.*

### Votre bibliothèque

Une Bibliothèque Municipale, ouverte à tous les Rézéens, fonctionne, au 1<sup>er</sup> étage du Centre Social, allée de Provence, Château de Rezé, le lundi de 10 à 12 h, le jeudi de 14 à 17 h, le samedi de 15 à 18 h.

Mme GALLARD, bibliothécaire municipale, conseillera le choix de vos lectures.

Chacun peut préciser, sur un «*Cahier de Suggestions*», les titres des ouvrages qu'il aimerait trouver à la Bibliothèque. Rézéens, vous avez la parole.

## LE BUDGET MUNICIPAL : votre affaire

suite de la page 1

payer les 2/3 des équipements collectifs par les Collectivités locales (Communes, Départements de demain, Région ou Communauté urbaine). A titre d'exemple, les Communes payent 67% de leur équipement scolaire.

Alors, le choix des dépenses, qui était vaste au départ, se restreint car, face aux dépenses obligatoires, il restera peu pour réaliser le programme nécessaire à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la Commune, c'est avec ce peu qu'une équipe municipale consciente de ses tâches et de ses devoirs fera le maximum.

### Les recettes

Mais voyons quelles sont les recettes de la Commune :

1<sup>o</sup>) Les subventions de l'Etat et du Département.

Elles ne sont, et l'on ne le répètera jamais assez, qu'une juste répartition de la richesse nationale, mais donner d'une main et reprendre de l'autre est une curieuse façon de bien «*répartir*» cette richesse. C'est pourtant ce que fait l'Etat. Il accorde une subvention de 30 %, et en reprend 17,6 % sous forme de T.V.A., d'où une subvention réelle de 12,3 %. Il arrive parfois que la subvention soit inférieure à la T.V.A. payée : la Commune subventionne alors l'Etat.

2<sup>o</sup>) Les impôts communaux.

Tout le monde connaît les impôts communaux, basés sur les 4 anciennes contributions (les 4 Vieilles), dont la mise en place date du siècle dernier :

- la foncière bâtie : dont sont redevables les propriétaires de bâtiments ;
- la foncière non bâtie : dont sont redevables les propriétaires de terrains agricoles et de terrains à bâtir ;
- la mobilière : payée par toute personne occupant un logement ;
- la patente : impôt payé par les commerçants, les industriels, les professions libérales, pour avoir le droit d'exercer leur activité dans la Commune.

Les Communes n'ont que des pouvoirs limités quant à la répartition de la charge fiscale entre les 4 catégories, la valeur de base des différents impôts étant donnée chaque année par le Pouvoir de Tutelle, c'est-à-dire la Préfecture.

Le moins que l'on puisse dire est que le système est injuste et mal adapté.

En effet, il favorise les communes industrielles et commerçantes, et cel-

les dont les revenus des administrés sont élevés. Dans notre région, par exemple, Nantes et La Baule.

— Les emprunts : peut-on dire que les emprunts sont des ressources ? A notre avis, non, car les emprunts ne sont que des avances sur des ressources à venir. Mais les emprunts sont des nécessités si l'on veut obtenir un minimum d'équipement.

Encore faudrait-il que les Communes puissent obtenir des prêts des caisses publiques dans des conditions de taux et de durée raisonnables.

### Une obligation : le choix des dépenses

Voilà les éléments de départ qui permettront d'établir le budget de la Commune. Mais il faut ajouter :

- l'obligation d'établir dès le départ l'équilibre financier ;
- comprendre que les habitants ne sont pas des contribuables corvéables et taillables à merci et qu'il faut tenir compte des ressources et des possibilités contributives de tous les Rézéens, ce qui se traduit finalement par des choix.

### Des échos

On crée des «*classes de mer*» au Pouliguen et à Préfailles. Nous ne doutons pas un seul instant de l'intérêt de ces centres.

Mais on nous précise bien que le financement des séjours incombe pour 2/3 aux collectivités locales et pour 1/3 aux familles !...

### Insuffisant (il est)

Rezé avait demandé, pour 1971, une tranche d'assainissement de 130 000 000 d'anciens francs. Le V<sup>e</sup> Plan n'ayant pas atteint ses objectifs, il ne fut «*généreusement*» accordé à notre ville qu'une tranche de 50 000 000, dont 40 000 000 subventionnables.

Les prévisions du VI<sup>e</sup> Plan étant assez peu encourageantes, il est permis de se poser des questions sur l'avenir.

M. MACQUET, qui a voté ce VI<sup>e</sup> Plan, pourra nous parler d'assainissement insuffisant, et patati et patata !

A qui la faute ? C'est à vous, lecteurs, d'en juger !

### Situation de REZÉ et de trois autres villes de Loire-Atlantique en 1970

	REZÉ	SAINT-HERBLAIN	NANTES	CHATEAU-BRIANT
Population en 1968 .....	33 943	23 814	265 009	12 709
Valeur du centime .....	33,92	40,03	856,03	22,64
Effort fiscal par habitant ..	115	136	232	139
Dette par habitant .....	544	678	1 143	1 855
Taxe sur les salaires par habitant .....	83	86	192	203

## Rezé, demain !

Si notre Commune a, dans l'ensemble, assez bien résisté aux assauts d'une urbanisation « sauvage », qui se développe surtout à la périphérie des grandes agglomérations, la menace n'en demeure pas moins préoccupante à plus d'un titre !

L'Etat, pourtant, dispose d'un arsenal de lois qui lui permettrait de maintenir et de planifier l'urbanisation. Mais ces lois ne sont pas appliquées dans toute leur rigueur et il n'est pas donné aux communes les moyens nécessaires pour qu'elles organisent elles-mêmes leur propre politique d'urbanisme.

Ainsi, l'accapement des sols par les grandes sociétés financières se généralise et la construction de logements à grand standing est favorisée au détriment des constructions à caractère social.

### Le rôle de la Municipalité

Quel rôle peut jouer une Municipalité en ce domaine ? Doit-elle se désintéresser de ces problèmes, les ignorer ? Ne doit-elle pas, au contraire, utiliser toutes les armes dont elle dispose pour réduire les effets d'une politique qui va à l'encontre des intérêts de sa population ? Ne doit-elle pas s'assurer la maîtrise des sols menacés et se doter de réserves foncières qui lui permettront plus tard de lancer ses propres opérations d'aménagement ? Doit-elle réserver dans son budget une place plus importante aux acquisitions foncières ?

### Votre rôle

C'est à ces questions qu'il appartient à la population de répondre.

C'est la raison d'être de ce bulletin, d'informer et d'inciter chacun à la réflexion, mais aussi de s'informer auprès des Rezéens d'aujourd'hui pour construire avec eux le Rezé de demain.

Amis lecteurs que ces problèmes intéressent, n'hésitez pas, apportez-nous vos suggestions, vos idées, en écrivant à l'Office Municipal d'Information, mairie de Rezé.

### PROGRÈS SOCIAL ?

Selon l'I.N.S.E.E., 44 000 H.L.M. ont été financées au cours du premier semestre 1971. 51 000 l'avaient été pendant la même période en 1970 et 59 100 au cours des six premiers mois de 1969. Ces indications se passent de commentaires.

### On vous attend

Vous désirez participer activement à la vie de la Commune et plus particulièrement aux problèmes financiers et économiques : devenez membre de la Commission Extra-Municipale des Affaires Economiques.

## Le quai et... ... la chanson

Le quai Léon-Sécher a subi, en 1969 et 1970, de très graves affaissements, qui devaient amener la Municipalité, en mai 1970, à interdire cette voie à la circulation.

Aussitôt, les services municipaux faisaient entreprendre des études et procéder à des sondages qui démontreraient l'ancienneté du phénomène, puisqu'ils faisaient apparaître la mise en place de 7 chaussées successives.

Tout laissait supposer qu'un glissement de terrain aussi important ne pouvait être arrêté par simple comblement. Il fallait donc s'orienter vers la construction d'un ouvrage en béton armé, destiné au franchissement de la zone instable.

C'est ainsi que la construction d'un pont de 70 m de longueur et de 8 m de largeur a été retenue : le coût de l'opération envisagée atteignant 80 millions d'A.F., qu'il fallait trouver.

Le 2 avril 1971, la Municipalité attirait l'attention du Préfet sur cette situation et lui demandait l'aide financière de l'Etat et du Département, ainsi que son autorisation pour conclure un emprunt, ce dommage imprévisible ne pouvant être pris entièrement en charge par la Commune.

Hélas, le Préfet, par lettre en date du 3 juin dernier, tout en reconnaissant les difficultés de la Ville de Rezé, faisait savoir au Maire que Rezé ne pouvait pas bénéficier d'une telle subvention et qu'il ne pouvait pas davantage lui garantir l'octroi d'un prêt.

L'affaire du quai Léon-Sécher en est donc là, la Municipalité continue les démarches afin d'obtenir l'emprunt nécessaire à la construction de l'ouvrage.

M. Macquet, député, mais également conseiller général, ou bien n'est pas informé — ce qui serait assez étonnant ! —, ou bien est d'une parfaite mauvaise foi. Car comment expliquer qu'il puisse se permettre d'ironiser sur un sujet aussi grave et aussi préoccupant pour les riverains du quai Léon-Sécher ?

Heureusement, les habitants de Rezé connaissent bien la chanson, elle est passée de mode. Ils ne s'y trompent déjà plus !...

### DERNIERE MINUTE

La Caisse des Dépôts et Consignations vient de prêter à la Ville de Rezé les 80 millions d'anciens francs nécessaires à la reconstruction du quai Léon-Sécher.

Les adjudications sont lancées.

## Mamans... pour vous

Au Centre Social, allée de Provence, Château de Rezé, un service peut particulièrement intéresser les mères de famille : c'est la Halte-Garderie.

La Halte est une forme d'aide apportée par la Municipalité à la maman qui est en difficulté pour garder ses enfants :

- visite en ville pour courses ou démarches...
- visite chez le médecin, le dentiste, à l'hôpital...
- pendant une séance chez le coiffeur,
- lorsque l'état de santé de la maman nécessite du repos, après une naissance par exemple.

Une famille peut profiter de la Halte-Garderie 3 jours par semaine pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Une contribution de 1 F par demi-journée est demandée pour la garde de chaque enfant. Toutes les situations particulières sont examinées avec la plus grande compréhension.

La Halte-Garderie est ouverte tous les jours, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 18 h, sauf le samedi, le dimanche et jours fériés.

### Pour mieux vous servir

La Municipalité connaît les problèmes des mamans qui travaillent hors de leur foyer. Une consultation est engagée pour recueillir tous les renseignements utiles à la mise en place de crèches. Une étude sera faite avec les Associations familiales, les Assistantes sociales, les puéricultrices et les mamans intéressées, dans le cadre de la Commission des Affaires Sociales. Une solution vous sera proposée.



La Municipalité vient de réaliser un petit « Guide Social » à l'usage du Rezéen. Vous y trouverez ce qu'il faut savoir :

- sur le Centre Social, l'Aide Sociale, la Halte-Garderie, les Consultations de nourrissons, l'Enseignement Ménager, les Services médico-sociaux, le chômage, les Anciens, les Jeunes, les Associations locales ayant un but social, familial, mutualiste, les Restaurants d'enfants, les Centres Aérés et Colonie de vacances, et les adresses utiles à conserver.

Demandez ce Guide au Centre Social, au Centre de la Carterie, ou à la Mairie, il vous rendra les plus grands services.

## Des loisirs pour les jeunes

Rezé, dont la population ne cesse de croître, est au sens propre du mot une ville jeune. En 1968, 40 % de la population avait moins de 20 ans, représentant 13 224 personnes.

Ces chiffres sont éloquents et justifient une prise de conscience collective des besoins vitaux de ces nombreux jeunes en matière de loisirs.

Certes, depuis longtemps déjà diverses Associations culturelles ou sportives, Centres d'Education Populaire, Mouvements de Jeunesse, Associations scolaires et para-scolaires, etc. conjuguent leurs efforts avec ceux de la Municipalité pour offrir au maximum d'enfants, en dehors des heures de classe, les activités de détente de leur choix.

L'éventail est très large : foot-ball, hand-ball, judo, mini-basket, randonnée à pied ou à bicyclette, danse classique, rythmique ou populaire, athlétisme, expression dramatique, guitare, flûte à bec, dessin, aéromodélisme, céramique, bricolage, initiation à la photo, ciné-club, etc.

Cela suppose, de la part de moniteurs et d'animateurs souvent bénévoles, un nombre incalculable d'heures de travail désintéressé, consacré à l'éducation des jeunes par le jeu, le sport, l'expression corporelle, la réalisation de travaux artistiques ou la découverte de la nature.

Cela suppose aussi des locaux, des équipements, des aires de jeux et du matériel adapté.

Le problème des loisirs d'enfants n'est donc pas simple, et les élus municipaux chargés de promouvoir et d'aider tout ce qui peut contribuer à l'épanouissement et au mieux-être des jeunes Rezéens ne sont pas restés inactifs dans ce domaine.

### Ce qui a été fait en 1971

Cette année, 4 Centres Aérés (Brains, Le Bignon, Chaix-en-Retz, La Robinière), totalisant 15 000 journées enfants, ont fonctionné sous l'égide d'une Commission municipale composée des principaux responsables, directeurs et animateurs des anciens Centres, et d'élus municipaux. Ainsi, plus de 800 enfants ont pu passer à la campagne et dans un cadre agréable de joyeuses journées de vacances.

De plus, la Colonie municipale « La Pinelais » a reçu en juillet et août plus de 200 petits Rezéens, que les parents retrouvent chaque année dans une forme éblouissante et oxygénée par 30 journées passées dans un parc splendide.

La Maison des Jeunes ouvre de plus en plus ses portes aux enfants de 12 à 15 ans pour la pratique d'activités diverses le jeudi et le samedi après-midi.

### Les perspectives d'avenir

Malgré ces efforts, le problème des loisirs d'enfants n'est pas entièrement résolu à Rezé.

L'accueil des enfants le jeudi, le samedi après-midi et pendant les va-

cances de Pâques n'est pas encore assuré et pourtant nombreuses sont les mamans qui travaillent (à Rezé, 1 sur 2).

Certaines associations sont arrivées à saturation au point de vue effectifs et des enfants ne peuvent pratiquer les loisirs de leur choix.

### et pour 1972

Pour ces différentes raisons, le Conseil Municipal vient d'adopter deux mesures importantes et qui feront date pour la jeunesse de notre ville :

- la création d'un Office municipal des Centres de Loisirs Educatifs pour l'Enfance de la Ville de Rezé, qui sera chargé de toute l'organisation des loisirs des enfants de Rezé et qui sera composé d'éducateurs spécialisés, de représentants choisis pour leur compétence dans le domaine des loisirs de l'enfance (Centres Aérés, Maison de Jeunes, Eclaireurs de France, Francs et Franches Camarades, etc.), de parents d'enfants fréquentant les Centres de loisirs et de représentants du Conseil Municipal;
- la création d'un poste d'animation permanent, chargé des loisirs d'enfants de Rezé.

Les tâches matérielles, administratives, pédagogiques ne manquent pas.

Mais le but de l'organisme nouveau qui vient d'être créé est de regrouper toutes les associations et personnes chargées des loisirs d'enfants pour une meilleure utilisation de ce qui existe, une étude plus efficace des besoins et une information plus complète des familles rezéennes.

M. COUTANT André, adjoint chargé des Centres de Loisirs, a présenté un projet de budget de fonctionnement pour l'organisation des loisirs d'enfants, pour l'année 1972, à la Commission municipale des Affaires Sociales. Ce projet comprend : le fonctionnement de 4 Centres Aérés pendant les grandes vacances, de 2 Centres aux vacances de Pâques et de deux Centres fonctionnant le jeudi. La Commission, unanime, a donné un accord de principe, mais le Conseil Municipal devra faire un choix compte tenu de tous les impératifs qui se présenteront lors de l'élaboration du budget de l'année 1972.

La Municipalité réalisera, avec votre concours, tout ce qui peut contribuer à l'épanouissement et au mieux-être des jeunes Rezéens.

### LE MUET DU SÉRAIL

Certains se sont étonnés que M. Macquet n'ait pas parlé, dans son journal, des scandales financiers.

Pas nous ! On comprend que « votre député » soit un peu gêné aux entournures. Les scandales sont les enfants naturels du régime que soutiennent M. Macquet et M. Rives-Henry. Quelle « garantie » !

## Demandeur d'emploi ceci vous intéresse

Vous êtes sans emploi. Que devez-vous faire ?

Faites-vous inscrire immédiatement comme demandeur d'emploi à l'Agence Nationale pour l'Emploi, 12, avenue Carnot à Nantes (près du Champ de Mars). Dans les jours qui suivent, vous devrez vous présenter sans faute à la Mairie, Bureau du Chômage (3 bis), afin d'y constituer votre dossier.

### vos droits

L'inscription comme demandeur d'emploi vous permet :

- de trouver un nouvel emploi parmi les offres recueillies par l'Agence Nationale pour l'Emploi ou éventuellement par la Mairie;
- de demander votre admission aux allocations d'aide publique et allocations de l'ASSEDIC;
- de conserver vos droits aux prestations de Sécurité Sociale et Allocations Familiales, à condition, toutefois, que l'inscription comme demandeur d'emploi ait eu lieu dans le mois qui suit votre cessation d'activité, sinon vos droits à ces prestations seraient supprimés.

## Employeurs Rezéens consultez-nous !

Employeurs, vous recherchez de la main-d'œuvre... Consultez le Bureau du Chômage de la Mairie de Rezé (tél. 75-68-62 et 75-63-93).

Les professions actuellement disponibles parmi les demandeurs d'emploi sont :

**BATIMENT** : chef de chantier, chef d'équipe, carreleur, maçon, forgeron, géomètre, manœuvre.

**INDUSTRIE** : directeur général adjoint, dessinateur, dessinatrice, tricoteuse, couturière, presseuse-repasseuse, bonnetière, chaudronnier, ajusteur, métreur, technicien, monteuro-coque, manœuvre soudeur, électromécanicien.

**ENSEIGNEMENT** : professeurs, institutrice.

**ADMINISTRATION** : sténo-dactylo, dactylo, secrétaire, comptable, employée de bureau.

**COMMERCE** : chauffeur, représentant, chasseur-hôtel, garçon de restaurant, vendeur, serveuse, vendeuse, caissière.

**DIVERS** : employée de maison, laborantine, aide-jardinier, éducatrice, aide-infirmière, auxiliaire de service (hôpital), boulanger, pâtissier, charcutier.

**JEUNES SORTANT DE L'ÉCOLE** : technicien, électricien, mécanographe, agent technique, mécanicien, dessinateur, électricien, agent administration, informatique, employée de bureau, aide-comptable, sténo-dactylo.

# L'enseignement à Rezé

## La rentrée 1971

A l'analyse des chiffres, on peut dire que la rentrée scolaire, dans le primaire à Rezé, s'est effectuée dans des conditions relativement satisfaisantes.

On a vu, en effet, diminuer considérablement le nombre des classes aux effectifs pléthoriques qui étaient l'année dernière encore fort nombreux dans notre ville. Dans beaucoup de groupes scolaires, la moyenne par classe voisine avec 25 élèves, nombre considéré par les enseignants et les Conseils de parents d'élèves comme étant un maximum à ne pas dépasser pour assurer l'enseignement de nos enfants de façon convenable.

## Un contrat rempli

La Municipalité rezéenne a donc rempli son contrat dans ce domaine, vis-à-vis de l'Education Nationale d'abord, en mettant à sa disposition un nombre de locaux suffisant, vis-à-vis des parents et des élèves de Rezé ensuite, en permettant à chacun de trouver un établissement scolaire à une distance raisonnable de son domicile.

La suppression des classes de fin d'études sur toute l'étendue de la Commune a, elle aussi, posé un problème. Il a fallu, pour accueillir ces élèves, ouvrir 3 classes supplémentaires de 5<sup>e</sup> III au C.E.S. non nationalisé de la Trocardière, les C.E.S. de Pont-Rousseau et de la Petite-Lande ayant d'ores et déjà atteint le point de saturation. D'ici peu d'ailleurs, se posera la question de l'ouverture d'un 4<sup>e</sup> C.E.S. Que les Rezéens sachent bien que leurs élus ont déjà pensé à cette éventualité et ont commencé l'étude de cette création.

## Les maternelles

Le point noir de cette rentrée demeure l'école maternelle, avec un effectif moyen de plus de quarante enfants par classe; pourtant, là aussi et quelquefois plus qu'ailleurs, la Municipalité n'a pas ménagé ses efforts pour parvenir à une amélioration de la situation. Cette action se poursuivra au cours de l'année 1972 avec la construction de la maternelle de Pont-Rousseau et la prise en considération par les organismes officiels d'une urgence de construction au Bas-Landreau. Certes, il restera encore beaucoup à faire, tant à Ragon qu'au Port-au-Blé, à Trentemoult et à l'Ouche-Pinier, mais que la population de Rezé soit bien persuadée que les efforts ne seront pas ménagés pour aboutir à une solution du problème.

Pour parvenir à mener à bien toutes ces tâches, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir et notamment amener les Pouvoirs Publics à reconsidérer leurs positions en ce qui concerne l'enseignement dans les écoles maternelles.

Si la scolarisation obligatoire a été fixée autrefois à six ans, c'est qu'on estimait, à cette époque, que c'était l'âge où l'enfant était réceptif aux moyens d'acquisition considérés jusqu'alors comme éléments fondamentaux de la culture — l'expression parlée et écrite et le calcul. Mais depuis, des études très sérieuses ont été faites sur ce chapitre, et on s'accorde à présent à reconnaître que l'essentiel du développement intellectuel s'opère en moyenne entre 3 et 6 ans.

Il serait donc nécessaire d'instituer un enseignement pré-scolaire obligatoire dès l'âge de 3 ans; un enseignement qui ne serait ni traditionnel, ni « garderie », mais une initiation à des activités tels le dessin et les travaux manuels qui incitent à la créativité, et aussi le jeu, la musique, la danse et la pratique de l'expression orale qui feront prendre contact avec la vie collective.

Malheureusement, le budget 1972 de l'Education Nationale ne nous permet pas d'augurer favorablement dans ce sens et on laissera encore aux Communes le soin de pallier aux insuffisances de l'Etat dans ce domaine.

## Encore une histoire de sous

Car, d'une façon générale, les Communes sont devenues les « vaches à lait » de l'Etat. On leur a transféré progressivement des charges qui n'étaient pas de leur responsabilité. A Rezé, par exemple, les dépenses en matière d'éducation représentent plus du tiers du budget communal; ajoutons à cela la T.V.A. qui est imposée sur la totalité des dépenses de fonctionnement et d'équipement et qui est quelquefois supérieure aux subventions versées par l'Etat, au point que l'on arrive au paradoxe de voir sur bien des chapitres que ce sont les collectivités locales qui subventionnent l'Etat et non le contraire.

Il résulte de cette politique une fiscalité locale en constante augmentation, à tel point qu'on peut prévoir qu'elle pourrait doubler au cours du VI<sup>e</sup> Plan. On appréciera l'élégance du procédé qui permet à l'Etat, à peu de frais, de laisser à d'autres le soin d'équiper la France.

## Notre souci majeur

Cependant, il n'en reste pas moins que l'équipement scolaire et les meilleures conditions d'enseignement sont notre souci majeur à la Municipalité de Rezé et nous nous efforçons, dans un budget 1972 pourtant serré à l'extrême, de dégager le maximum pour l'éducation de nos enfants.

Coût de l'école maternelle de Pont-Rousseau :  
1.000.000 de Francs

# Noter pour vous

*L'Etat n'a pas construit de Lycée ou de Collège Agricole en Loire-Atlantique.*

*Quelques instituteurs de l'Education Nationale se dévouent pour mettre en place des Centres de formation professionnelle.*

*Vous nous direz que cela ne regarde que peu les Rezéens.*

*Eh bien si : la participation de Rezé est de 8124,34 F, car ce sont les collectivités locales qui paient évidemment...*

Encore un exemple de « transfert de charges » de l'Etat sur les Communes.

Sait-on qu'un enfant du cycle « Transition » coûte 600 F par an au budget municipal dans un C.E.S. non nationalisé ?

## Les commissions extra-municipales vous attendent

- Affaires sociales
- Urbanisme
- Enseignement et culture
- Affaires économiques

Le meilleur accueil vous sera réservé et vous participerez ainsi à la construction, à l'amélioration de Rezé.

Ecrire à la Mairie

# Le Sport

Les deux dernières décennies ont marqué un tel développement, une telle expansion de notre ville, qu'elle n'a plus grand chose de commun avec ce qu'elle était à la fin de la guerre.

Son accroissement démographique en a fait la troisième ville de notre département, et chacun est en droit de se demander si son équipement, ses installations, son infrastructure, en quelque sorte, ont suivi le même rythme.

Quel coefficient faut-il appliquer, par rapport à ceux des années 1950, aux problèmes de voirie, d'assainissement, des affaires sociales, de l'équipement scolaire et de ses corollaires, sans oublier ceux des installations sportives qui étaient à l'époque pratiquement inexistantes, sans qu'il faille incriminer systématiquement ceux qui avaient alors la charge de l'administration municipale.

J'ai l'ambition en l'occurrence de traiter dans ce bulletin et dans ceux qui suivront de ce qui a été réalisé et aussi des projets susceptibles de voir le jour dans ce domaine spécifique du sport.

Je ne doute pas que d'anciens seront étonnés devant l'importance de certains chiffres.

## Combien de sportifs à Rezé ?

Trois mille six cents jeunes pratiquent officiellement le sport à Rezé, sont inscrits à une société locale et de ce fait en possession d'une licence.

Le nombre de licenciés, en constante augmentation pour chaque société, ne saurait être contesté, car il est fourni par l'Office Municipal des Sports, à charge pour ce même Office d'aider à la répartition équitable de la subvention globale allouée par la Ville.

Des milliers d'enfants, tout au long de l'année scolaire, fréquentent les installations sportives ou autres gymnases implantés dans ou à proximité de certaines écoles.

A titre d'exemple, les stades de la Trocardière et de la Robinière ont recueilli dans la semaine du 11 au 16 octobre :

— lundi 11 .....	480	scolaires
— mardi 12 .....	450	>
— mercredi 13 .....	420	>
— jeudi 14, matin et apr.-midi école football pupilles ASBR		
AEPR (minimes) ..	300	>
— vendredi 15 .....	450	>
— samedi 16 AEPR + école football .....	100	>

Soit ..... 2 200 enfants

Parallèlement, qu'a-t-il été fait et quelles sont ces installations qui offrent à nos Jeunes, dont quelques-uns sont ou seront d'authentiques champions — nous l'espérons — la possibilité de développer leurs mus-

cles ou d'accroître leur capacité thoracique.

En toute objectivité, il est incontestable que c'est la première Municipalité PLANCHER qui, il y aura 13 ans, a admis le caractère d'extrême urgence du problème.

## Quel équipement ?

Tous nos concitoyens connaissent maintenant le stade Léo-Lagrange, au lieu-dit la Trocardière, à quelques centaines de mètres du Château de Rezé.

Il serait vain ou superflu de rappeler les difficultés rencontrées. La première tranche est entièrement réalisée et comporte :

- 3 terrains de football et rugby;
- 1 piste d'athlétisme en Rub-Kor (6 couloirs et 45 haies);
- 2 aires de saut également en Rub-Kor et équipées;
- 1 plateau d'évolution;
- 3 terrains complémentaires pour le basket, le hand-ball et le volley-ball;
- les aménagements annexes, comprenant notamment tribunes couvertes et vestiaires chauffés avec douches;
- tout le petit matériel indispensable (poids, disques, javelot).

La Robinière, qui s'apparente à une plaine de jeux de dix hectares, est une réalisation exclusivement municipale, mise en service en mai 1970. Son équipement comprend :

- 3 terrains de foot-ball,
- 1 terrain de rugby,
- 1 terrain de hand-ball (plateau aménagé),
- 2 courts de tennis et jeux de boules,

## et pour les scolaires

— des équipements complets pour les scolaires avec vestiaires aménagés.

Là encore et pour ce stade, la Municipalité a tenu ses promesses. Avant 1959, il existait un gymnase sans équipement au Chêne-Creux.

Depuis, ont été édifiés ceux de :  
— Château Nord du type B,  
— Pont-Rousseau du type A,  
— Rezé-Centre du type A,  
— Petite-Lande du type C (400 places assises).

Rappelons que ces gymnases ne sont pas réservés aux seuls scolaires mais sont mis, en dehors des heures de classe, à la disposition des sociétés locales agréées. Six plateaux d'évolution extérieurs ont également été aménagés.

Nous croyons que ces listes et ces chiffres sont suffisamment éloquents et point n'est besoin d'épiloguer.

Dans un prochain Bulletin, seront évoqués d'autres aspects de ce vaste problème que constitue l'équipement sportif d'une commune comme la nôtre.

# La piscine au stade Léo Lagrange

Le 19 janvier, était présentée aux élus rezéens, à l'Office Municipal des Sports, à la presse et la télévision, la future piscine — qui devient enfin une réalité...

Cet équipement était attendu avec impatience par tout le monde sportif de Rezé. Dans dix-huit mois, les futurs champions pourront s'entraîner et les autres... se baigner et se détendre.

Le financement est assuré par des emprunts, des subventions et un autofinancement.

Emprunt : 564.400,00 F, soit 31,2 %.

Subventions : 810.000,00 F, soit 44,7 %.

Autofinancement : 436.569,30 F, soit 24,1 %.

L'Etat «récupère» environ 310 000,00 Francs sous forme de T.V.A.

Coût total : 1.810.969,30 Francs.

## Commerçants, Artisans

Ce bulletin fait appel à votre concours, sous forme de publicité.

Il est tiré en 12.000 exemplaires.

Réservez le meilleur accueil à notre agent, ou écrivez à l'Office Municipal d'Information, Mairie de Rezé.

## SUGGESTIONS

Si vous avez des propositions constructives tendant à faire de Rezé une ville où il fait bon vivre, envoyez vos suggestions à l'Office Municipal d'Information, Mairie de Rezé, qui fera suivre pour étude au Maire et Adjoints responsables.

# L'action culturelle à Rezé

Le mot Culture appartient à cette catégorie de termes qu'on ne saurait écrire sans employer une majuscule, nul ne songeant, de nos jours, à nier la contribution importante de la Culture dans l'épanouissement de la personnalité humaine.

## Quelle Culture ?

Cependant, si chacun s'accorde sur ce point, il en est autrement si l'on va au fond des choses, lorsqu'il s'agit de savoir au juste quel contenu on donne à la notion de Culture. Il n'est pas si lointain, le temps où M. Thiers affirmait qu'Education et Culture étaient un luxe qu'on ne saurait mettre à la portée de tous, et si aujourd'hui personne n'ose prendre ces propos à son compte, certains regrettent amèrement ces temps bénis où l'on pouvait dire tout haut... ce qu'ils pensent toujours tout bas.

Quoi qu'il en soit, discours et déclarations ne changent rien à l'affaire : seuls les actes demeurent, et nos dirigeants peuvent pontifier à peu de frais en octroyant généreusement 0,43 % des crédits de l'Etat à la Culture.

## Ce qui a été fait

Dans ce domaine, la Municipalité de Rezé est décidée à prendre ses responsabilités. Certes, il n'entre ni dans nos intentions, ni dans nos possibilités de pallier les carences de l'Etat. Du moins pensons-nous que les collectivités locales peuvent et doivent apporter leur aide à toutes initiatives allant dans le sens d'une véritable Culture populaire, et les susciter au besoin.

Cette action, qui peut revêtir plusieurs aspects, a déjà conduit à certaines réalisations.

Nous pouvons par exemple nous féliciter du succès sans cesse croissant que connaît la Bibliothèque Municipale. Elle tient à la disposition des Rezéens ses 12 000 volumes, et ne demande qu'à voir encore s'accroître le nombre de ses abonnés, qui s'élève actuellement à 650.

A l'actif de la Municipalité, on compte encore la réalisation de la Maison de Jeunes et d'Education Populaire, au sein de laquelle de multiples activités sont proposées aux jeunes et aux moins jeunes.

## Ce qui reste à faire

Il serait bien sûr possible de continuer en énumérant la liste des services de moindre importance : subventions aux sociétés de Culture et de Loisirs, locations du théâtre municipal, prêts de salles, aide aux sociétés, etc. Cependant, en dépit de ces

aspects positifs, il serait vain de vouloir dresser un bilan d'auto-satisfaction.

En effet, la vie culturelle de notre Cité est loin d'atteindre l'ampleur à laquelle on pouvait s'attendre si l'on considère le nombre de ses habitants.

Pourtant, les équipements existent : Théâtre Municipal, Maison de Jeunes et d'Education Populaire, mais il s'en faut de beaucoup qu'ils soient utilisés à plein temps.

Bien sûr, les explications ne manquent pas : proximité de Nantes, qui constitue un pôle d'attraction considérable, concurrence de la Télévision, carence de l'Etat en matière d'Education et de Culture. Mais ces obstacles, pour réels qu'ils soient, ne doivent pas nous faire sombrer dans le pessimisme et la résignation.

De nombreuses associations culturelles n'ont cessé de lutter avec courage contre cet état de fait, tantôt unies, tantôt en ordre dispersé, avec plus ou moins de bonheur. Mais la bonne volonté et le dévouement, pour indispensables qu'ils soient, ne suffisent pas, et il n'est pas certain que ces efforts aient toujours rencontré l'appui et l'aide nécessaires.

## De nouveaux efforts

Aujourd'hui, la Municipalité est prête à relancer l'action dans ce domaine, et le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour la création d'un organisme dont les structures restent à définir, et qui aurait essentiellement pour buts de coordonner l'activité des différentes associations culturelles de notre Ville, de faciliter leur contact avec le public, d'organiser des manifestations culturelles et artistiques, de relancer l'utilisation des équipements existants.

Il est évident que ce travail suppose une collaboration étroite avec les diverses associations culturelles représentées au sein de la Commission Consultative de l'Enseignement et de la Culture.

Il va de soi également qu'une telle entreprise demandera des moyens matériels et financiers. La Municipalité est décidée à faire l'effort nécessaire dans la limite de ses possibilités.

Enfin, à plus court terme, une plaquette d'information sur les loisirs éducatifs offerts aux Rezéens par les différentes associations existant sur le territoire de notre Commune, est en cours de réalisation.

Par ces diverses initiatives, la Municipalité espère contribuer à améliorer le bien-être des Rezéens, en agissant aux côtés des associations de loisirs et de culture pour que notre Cité devienne un endroit où il fait bon vivre, où l'on puisse profiter de distractions saines et éducatives.

# A votre service

## LES PERMANENCES A LA MAIRIE

- M. PLANCHER, Maire :
- tous les jours, de 11 à 12 h.
- M. FLOCH, 1<sup>er</sup> Adjoint, chargé des Finances et de l'Information :
- le vendredi, de 15 à 18 h.
- M. VINCE, Adjoint, chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement :
- le mercredi, de 15 à 18 h.
- M. COUTANT, Adjoint, chargé des Affaires Sociales :
- le lundi, de 15 à 18 h.
- M. CONCHAUDRON, Adjoint, chargé de l'Enseignement et de la Culture :
- le lundi, de 15 à 18 h.
- M. HOCHARD, Adjoint, chargé des Sports :
- le mardi, de 15 à 18 h.
- M. JORAND, Adjoint, chargé de l'Enseignement :
- le jeudi, de 15 à 18 h.
- M. NECTOUX, Conseiller, subdélégué à l'Urbanisme :
- le mercredi, de 15 à 18 h.
- M. RAFFIN-CABOISSE, Conseiller, subdélégué aux Affaires Sociales :
- le lundi, de 15 à 18 h.

Pour nous faciliter la tâche, écrivez-nous pour prendre rendez-vous.